

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

—————  
Commandement des réserves  
de la gendarmerie  
—————

**Arrêté du 9 novembre 2020**  
**portant admission dans la réserve de la gendarmerie**  
NOR : INTJ2030282A

**Le ministre de l'intérieur,**

Vu le code de la défense, notamment son article R. 4211-3,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

MM. Matthieu, Pierre, Jacques **Schlosser** et Cyrille, Noël, Christophe **Camus** sont admis, à leur demande, pour compter de la date du présent arrêté, dans la réserve opérationnelle de la région de gendarmerie Grand Est, groupement de gendarmerie départementale du Bas-Rhin, avec leur grade et leur ancienneté de grade.

**Article 2**

Ces deux anciens enseignes de vaisseau de 2<sup>e</sup> classe de la marine nationale seront rattachés, pour M. **Schlosser**, au corps des officiers de gendarmerie, et, pour M. **Camus**, au corps des officiers du corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

**Article 3**

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 9 novembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de division,  
commandant et délégué aux réserves  
de la gendarmerie nationale,  
secrétaire général de la réserve citoyenne  
de défense et de sécurité,  
O. Kim*